

Concours INRS – COVID-19

Orientations et objectifs

Dans le contexte actuel de pandémie de la COVID-19 et de son évolution récente, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lance un concours institutionnel visant à stimuler de nouvelles percées dans la lutte à la COVID-19 qui permettront de mitiger les effets de la pandémie dans notre société. Ce faisant, l'INRS souhaite jouer un rôle de catalyseur dans l'avancement des connaissances et la création de partenariats interdisciplinaires porteurs. Déjà, une cinquantaine d'initiatives sont en marche au sein de notre établissement. L'INRS désire maintenant fournir à ses chercheuses et ses chercheurs un levier supplémentaire pour renforcer son positionnement comme leader québécois en intensité de recherche. Le Concours INRS – COVID-19 permettra d'appuyer des projets novateurs à partir de janvier 2021.

En cohérence avec les orientations des grands organismes subventionnaires gouvernementaux, le concours vise à soutenir des projets interdisciplinaires audacieux et à fort potentiel de retombées, de type « haut risque/haut rendement ». Aussi, comme énoncé dans le Plan stratégique 2019-2024 de l'INRS, cette initiative doit permettre de :

- Favoriser les initiatives de recherche collaboratives et les synergies internes;
- Multiplier les partenariats de recherche;
- Accroître la capacité de mobilisation et de transfert des connaissances;
- Mettre en valeur les créneaux d'excellence, l'expertise de nos professeures et professeurs et la qualité des infrastructures de recherche de l'INRS;
- Promouvoir à l'INRS un milieu de vie équitable, diversifié et inclusif.

Thématiques

Le concours comporte trois grands volets de recherche potentiels :

- Le traitement, la détection et les tests diagnostiques
- L'incidence du virus dans les communautés
- Ses effets et ses transformations sur la société.

Admissibilité

Le concours est ouvert à tous les membres du corps professoral. Chaque équipe doit être dirigée par deux coresponsables, dont l'un est une jeune chercheuse ou un jeune chercheur en début de carrière (comptant 10 ans et moins d'expérience depuis la première embauche comme professeur(e) dans un établissement universitaire). Une personne ne peut soumettre qu'une seule demande à titre de coresponsable, et un maximum de deux autres demandes comme membre d'une équipe. Les deux coresponsables doivent représenter un minimum de deux disciplines comme défini dans la [Classification canadienne de la recherche et du développement](#).

Les personnes dont les projets ont déjà obtenu un soutien financier d'un organisme subventionnaire ou dont la demande est en cours d'évaluation devront faire la démonstration que le projet présenté dans le cadre de ce concours comporte de nouveaux objectifs et générera des retombées supplémentaires.

Financement

- Chaque équipe pourra obtenir un financement maximal de 100 000 \$ pour une année.
- Chacune des équipes sélectionnées pourra soumettre son dossier pour un renouvellement d'un an, à hauteur maximale de 100 000\$ supplémentaire. Lors de la demande de renouvellement, la proposition pourra être ajustée en fonction des objectifs et de l'avancement de la recherche.
- Un soutien sera accordé à au moins une équipe pour chacun des trois volets, dans la mesure où au moins une équipe satisfait aux critères d'évaluation dans chacun des trois volets.
- Un maximum de cinq équipes pourront être financées.

Processus de mise en candidature

Le processus de mise en candidature comprend deux étapes :

Étape 1 : Avis d'intention (date limite de remise : 8 novembre 2020)

Chaque équipe doit fournir les éléments suivants en remplissant le formulaire prévu à cette fin :

1. Le nom des coresponsables
2. Les noms des professeurs, professeurs, chercheuses et chercheurs membres de l'équipe
3. La thématique dans laquelle s'inscrit le projet (volet 1, 2 ou 3)
4. Les objectifs visés (maximum une demi-page)
5. Un sommaire descriptif des activités de recherche prévues et des disciplines impliquées (maximum une demi-page)
6. Une liste de cinq experts qui pourraient agir en tant qu'évaluatrices ou évaluateurs externes, ainsi que leurs coordonnées.

Étape 2 : Présentation complète du projet (date limite de remise : 4 décembre 2020)

Les équipes qui ont soumis une proposition jugée admissible au terme de la première étape du concours seront invitées à soumettre une proposition complète au comité d'évaluation. Le dossier de candidature devra obligatoirement inclure :

1. Description du projet (maximum 4 pages)
2. Budget (maximum 2 pages)
3. CV des membres de l'équipe
4. Énoncé concernant le respect des normes en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (maximum 1 page)

Le dossier doit être soumis en format Word ou PDF en respectant les paramètres suivants :

- Taille pour impression : Lettre US
- Marges : 2,5 cm gauche et droit, 3 cm haut et bas
- Interligne : Simple non modifié
- Police de caractères : Arial, 11 points
- Pagination au bas de chaque page, à l'exception de la page frontispice.

Critères d'évaluation

- ✓ Caractère novateur du projet proposé
- ✓ Interdisciplinarité
- ✓ Potentiel de retombées sur le plan scientifique (haut risque/haut rendement¹)
- ✓ Potentiel de retombées dans la société québécoise
- ✓ Contribution à la formation de personnel hautement qualifié (PHQ)
- ✓ Mobilisation des connaissances
- ✓ Excellence en recherche des membres de l'équipe
- ✓ Équité, diversité, inclusion

Proposition de recherche

Les propositions devront inclure :

- une description du projet qui démontre son caractère novateur et interdisciplinaire;
- une description du projet qui démontre la prise de risque et le potentiel de retombées importantes sur le plan scientifique;
- une description du potentiel du projet en matière de mobilisation des connaissances;
- un résumé de l'utilisation des fonds (année 1 et 2), dans le respect des politiques de l'INRS;
- un plan d'action sommaire concernant le respect des normes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le cadre du projet de recherche;
- cinq critères qui devront être utilisés pour évaluer le succès du projet;
- CV de l'ensemble des membres de l'équipe (conforme aux trois grands organismes subventionnaires canadiens).

¹ On entend par projet à « haut risque » un projet qui remet en question les paradigmes de recherche actuels, propose des orientations scientifiques uniques et / ou rassemble de nouvelles disciplines ayant des perspectives différentes afin de développer de nouvelles approches pour résoudre les problèmes existants. La notion de « haut rendement » est quant à elle définie par les éléments suivants : i) le degré d'impact de la recherche et la taille de la communauté touchée; ii) l'avancement significatif des connaissances, méthodes et technologies actuelles; iii) la résolution d'un problème scientifique de longue date; iv) la transformation et/ou la remise en question de la pensée conventionnelle.

Composition et fonctionnement du comité d'évaluation

Les demandes seront soumises à un comité d'évaluation composé d'une professeure ou d'un professeur désigné(e) par la direction de chacun des centres et entérinées par le Comité de direction. Ce dernier devra s'assurer de l'absence de tout conflit d'intérêts, tel que défini par le code d'éthique de l'INRS, ainsi que d'une représentation équitable, diversifiée et inclusive conforme aux pratiques de l'INRS. Le comité d'évaluation sera présidé, sans droit de vote, par la directrice scientifique ou son/sa délégué(e). La directrice ou le directeur du Service à la recherche ou son/sa délégué(e) agira comme secrétaire du comité d'évaluation.

Toutes les candidatures jugées admissibles au terme de la première étape du concours seront invitées à soumettre une demande complète au comité d'évaluation. Le comité d'évaluation demandera l'avis écrit d'évaluatrices ou d'évaluateurs externes, en s'appuyant sur les listes des experts fournies dans les avis d'intention. Le comité d'évaluation produira un rapport écrit en fonction des critères d'évaluation mentionnés précédemment en conclusion duquel un avis et un classement seront produits.

Le rapport du Comité d'évaluation sera soumis au Comité de direction. Le Comité de direction n'est pas lié par la recommandation du Comité d'évaluation et peut ne pas y donner suite.

Calendrier du concours

Les projets sélectionnés pourront démarrer à partir de janvier 2021. Les dépenses devront être commencées à être engagées au plus tard le 1^{er} mai 2021 et être complétées le 30 avril 2022 (avec possibilité de renouvellement pour un an).

Les avis d'intention devront être acheminés à la Direction scientifique directionscientifique@inrs.ca au plus tard le **8 novembre 2020**.

Pour toute question : directionscientifique@inrs.ca